

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTE-LOIREDÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT

FG

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	25

Séance du 12 décembre 2024

N°24-12-22

Date de la convocation  
6 Décembre 2024**L'an deux mil vingt-quatre  
et le douze décembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

**Présents :**

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjointes – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Joël AUROUZE, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

**Absents excusés avec pouvoir :**

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme M.-Françoise SOUBEYRAN.  
M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET.  
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

**Absents excusés sans pouvoir**

M. Benjamin FOULTIER  
Mme Arlette CHAPELLON

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

**Objet : Signature d'une convention d'occupation précaire avec l'épicerie "Besoin de" à Malmont**

Monsieur Le Maire fait part des difficultés rencontrées par l'épicerie "Besoin de" à Malmont suite à des problèmes d'infiltration d'eau dans le local dont elle est locataire.

La gérante, Mme. COTTIER, a dû à plusieurs reprises jeter une partie de ses denrées alimentaires, cette dernière envisageait de stopper son activité, aucuns travaux n'étant prévus par les propriétaires.

Soucieux de préserver le dernier commerce de Malmont, M. Le Maire a souhaité rapidement mettre un local communal à disposition de Mme. COTTIER afin qu'elle puisse continuer son activité.

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24\_12\_22-DE  
Reçu le 18/12/2024

Ainsi, le restaurant scolaire de Malmont, d'une surface d'environ 50 m<sup>2</sup>, a pu être libéré, les enfants allant manger dans la salle du Docteur Besquet à proximité, pour pouvoir accueillir l'épicerie.

A ce titre, il vous est proposé :

D'AUTORISER M. Le Maire à signer une convention d'occupation temporaire et précaire entre la commune et Mme COTTIER, moyennant une indemnité de 75€/mois, et pour une durée maximum de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
A Saint Just Malmont, le 12 décembre 2024

Le Maire,  
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance  
Mme Emilie MASSARDIER

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24\_12\_22-DE  
Reçu le 18/12/2024